

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N° 65-2024</p>	<p>MOYENS GENERAUX CONTRATS-CONVENTIONS</p> <p>Contrat d'hébergement et d'abonnement au logiciel WEBDETTTE EMPRUNTS (Gestion de l'emprunt) passé avec la société SELDON FINANCE (64210)</p>
--------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;

VU que le contrat d'hébergement et d'abonnement au logiciel WEBDETTTE EMPRUNT est arrivé à son terme ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renouveler ce contrat ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un contrat d'hébergement et d'abonnement du progiciel WEBDETTTE EMPRUNT, à compter du 17 mai 2024 pour une durée d'un an, renouvelable tacitement deux fois maximum, selon les modalités suivantes :

Titulaire du marché	Montant annuel (en euros HT)	
SELDON FINANCE 2 ALLEE THEODORE MONOD - ESPACE HANAMI TECHNOPOLE IZARBEL 64210 BIDART	Formule WEBDETTTE OUTIL	850.00 € HT

Article 2. **CHARGE** le Pôle « Moyens Généraux », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable du vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 15 mai 2024

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

Le Maire

Décision transmise à la Préfecture

Le **28 MAI 2024**

Affichée
le **28 MAI 2024**


